

Metafora Biosystems obtient le remboursement en France de son premier test d'aide au diagnostic du syndrome de déficit en transporteur Glut1

- **METAglut1™ est pris en charge par l'Assurance Maladie depuis le 22 février 2024**
- **Les patients suspectés d'être atteints pourront accéder à ce test innovant qui évitera l'errance diagnostique**
- **Ce premier produit démontre que la plateforme technologique de Metafora offre des avantages cliniques importants aux patients**
- **De nouveaux tests en oncologie sont aussi en cours de développement**

Paris, France, le 11 mars 2024 - Metafora Biosystems, une healthtech qui développe une plateforme d'analyse du métabolisme cellulaire, annonce la prise en charge officielle par l'Assurance Maladie de son test METAglut1™, pour le diagnostic précoce de la maladie de De Vivo ou encéphalopathie par déficit en transporteur de glucose de type 1 (Glut1DS).

Selon le [Ministère de la Santé et de la Prévention](#), METAglut1 est le premier produit à obtenir un remboursement définitif par le biais du Forfait Innovation. Ce dispositif a permis de mettre en place une étude de 30 mois afin de démontrer l'efficacité de METAglut1 dans la détection précoce du syndrome Glut1DS. Elle a été réalisée dans plus de 30 centres de neurologie pédiatrique et adulte en France. En mai 2023, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié une recommandation positive pour une prise en charge sur la base d'une Amélioration du Service Attendue de niveau 2.

« Ce remboursement est une étape importante pour les patients, les professionnels de santé et pour la communauté médicale dans son ensemble », indique Vincent Petit, président de Metafora. « Grâce au remboursement, nous pouvons assurer un accès plus large et plus équitable à cet outil d'aide au diagnostic qui peut avoir un impact majeur sur les patients, en permettant aux professionnels de santé d'identifier correctement un syndrome Glut1DS et de mettre en place rapidement la stratégie de traitement appropriée. »

METAglut1 est désormais disponible dans deux laboratoires d'analyses en France, le Service de Pharmacologie de l'hôpital Bichat (APHP, Paris) et le laboratoire Cerba (Frépillon). Cela permet d'assurer une prise en charge optimale des prescriptions à l'échelle nationale.

Il s'agit d'une avancée majeure pour Metafora, qui démontre l'impact clinique de sa plateforme technologique. Celle-ci permet de détecter des dysfonctionnements du métabolisme cellulaire, qui peuvent être à l'origine, ou accompagner, de nombreuses maladies dans différentes aires thérapeutiques : maladies métaboliques ou inflammatoires, oncologie.

Metafora poursuit en parallèle des travaux afin de concevoir et valider de nouveaux tests visant à caractériser le métabolisme de cellules tumorales et immunitaires dans certains cancers. Metafora prévoit ainsi de développer une gamme de tests pour améliorer diagnostic et pronostic sur le marché en plein essor de l'immuno-oncologie.

A propos du syndrome Glut1DS et de METAglut1™ - diagnostiquer pour soigner

L'encéphalopathie par déficit en transporteur de glucose de type 1 (Glut1DS), également connue sous le nom de maladie de De Vivo, est une pathologie neurologique rare qui touche environ 30 000 personnes en Europe et aux États-Unis, dont moins de 2 000 ont été diagnostiquées. Les patients atteints de Glut1DS souffrent d'un défaut d'absorption du glucose par les cellules du cerveau, ce qui entraîne des crises d'épilepsie, des mouvements anormaux et souvent un retard de développement. Le traitement consiste à mettre en place un régime cétogène riche en corps gras, qui améliore considérablement les symptômes des patients, en particulier lorsqu'il est mis en place dès les premiers signes de la maladie.

Le test sanguin METAglut1 permet d'identifier les patients en 48 heures, ce qui est bien plus rapide que les tests de diagnostic actuels, qui reposent sur une ponction lombaire - une procédure invasive -, et/ou sur une analyse génétique complexe.

Une étude multicentrique de validation, soutenue par la Société Française de Neurologie Pédiatrique (SFNP) et la Société Française d'Etude des Erreurs Innées du Métabolisme (SFEIM), a été publiée dans [Neurology](#) en 2023. Elle montre que METAglut1 a une spécificité proche de 100 % et une sensibilité de 80 %.

METAglut1 est le fruit d'une collaboration entre Metafora Biosystems, plus de 30 centres hospitaliers d'essais cliniques dont des équipes de l'AP-HP, le laboratoire Cerba et le CNRS.

A propos de Metafora Biosystems

Metafora Biosystems est une healthtech qui développe une plateforme d'analyse du métabolisme cellulaire. METAglut1™ est son premier test d'aide au diagnostic. La technologie de Metafora permet aux professionnels de santé de détecter des cellules dont le métabolisme énergétique dysfonctionne. Ce phénomène peut être à l'origine, ou accompagner, de nombreuses maladies dans différentes aires thérapeutiques : maladies métaboliques ou inflammatoires, oncologie. Metafora a mis en place des partenariats académiques et industriels pour le développement de produits diagnostiques en oncologie. De plus, l'entreprise travaille à l'amélioration de l'efficacité clinique des thérapies cellulaires et à la réduction des coûts de leur production.

Metafora a également développé METAflow™, un logiciel d'analyse de données de cytométrie embarquant de l'intelligence artificielle dans le *cloud*. Cette solution apporte une fiabilité sans équivalent aux utilisateurs qui font face à des flux de données de plus en plus complexes, avec l'avènement des nombreuses technologies dites *single cell*. La première génération de METAflow sera lancée prochainement, et le travail réglementaire est en cours pour en faire une solution de grade clinique.

Metafora, installée à Paris (France) avec 27 collaborateurs, a reçu des subventions de Bpifrance pour développer sa plateforme technologique et un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne, convention de subvention n° 806038. La société est lauréate du programme EIC Accelerator de la Commission Européenne.

www.metafora-biosystems.com

[Décision du 2 janvier 2024, [JORF n°0038 du 15 février 2024, texte n°18](#)]